

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18091424

Je

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de LIEGE, District de MORTHEHAN
le **04 JUIN 2018**
jour de sa réception.
Le Greffier
[Signature]

N° d'entreprise : **0419 586 168**

Dénomination

(en entier) : **ENTREPRISE DAMIEN JULES ET FILS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **rue des minières 10, 6880 Morte han - Bertrix**

Objet de l'acte : transfert de siège social

L'an deux mil dix-huit, le 08 mai, s'est tenue au siège de la société, l'assemblée générale des associés.
L'assemblée à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de transférer le siège social de la société au « rue des Minières 55 A, à 6880 Morte han-Bertrix ».

Fait à Morte han, le 08 mai 2018.

Damien Simons,

Mathieu Simons,

Déposé en même temps le PV AG du 08/05/2018.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/06/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).